

La charte de l'arbre

Recenser, préserver, soigner, développer... La Charte de l'arbre de la Ville de Montauban permet de sensibiliser, fédérer et agir.

Un document concret

Parce que le développement urbain durable passe par la prise en compte des problématiques environnementales et du cadre de vie, la Ville de Montauban, sous l'impulsion de sa Direction des espaces verts et naturels, s'est dotée d'une Charte de l'arbre en 2019.

Très concrètement, ce document précise les objectifs et les moyens destinés à la préservation, la gestion et l'enrichissement du patrimoine arboré de la cité d'Ingres, contribuant ainsi à améliorer son confort et son attractivité.

La place de l'arbre dans la ville

Cette charte offre un outil supplémentaire pour aborder de façon globale la question de l'arbre et de ses enjeux en milieu urbain, dans la continuité de la politique d'aménagement des espaces extérieurs de la Ville.

Les arbres sont des alliés précieux contribuant à lutter contre les îlots de chaleur, participant à la dépollution de l'air et des sols, ou encore favorisant le développement de la vie sociale au sein d'espaces extérieurs agréables et propices à la détente.

La sensibilisation de tous les publics

Cette charte rappelle la réglementation d'urbanisme applicable aux arbres, précise les bonnes pratiques d'entretien, et sensibilise collectivement les différents acteurs du territoire (habitants, aménageurs, promoteurs, concessionnaires de réseaux, gestionnaires de lotissements ou de zones d'activité, entreprises privées, etc.) à la protection du patrimoine arboré que nous transmettrons aux générations futures.



À ce jour, 21 223 arbres ont été inventoriés et 19 sont classés « arbres remarquables ».